

Diocèse de Gaspé

RAPPORT SUR LA SITUATION ACTUELLE ET L'AVENIR DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

**81 % des fabriques croient
que le *statu quo* n'est plus possible.**

**Alors, comment prendrons-nous
le tournant ensemble ?**

Groupe de réflexion sur la situation actuelle
et l'avenir de nos communautés chrétiennes

Septembre 2013

Table des matières

	Page
MESSAGE DE L'ÉVÊQUE	3
PRÉSENTATION DU RAPPORT	4
1. LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES : PORTRAIT ET ORGANISATION	5
<i>Constatations et données</i>	
1.1 Statistiques	
1.2 Assemblées de fabrique	
1.3 Recrutement des bénévoles et des salariés	
<i>Remarques du Groupe de réflexion</i>	7
RECOMMANDATIONS	8
2. ÉGLISES, PRESBYTÈRES, CIMETIÈRES	8
<i>Constatations et données</i>	
2.1 Statistiques	
2.2 Autres lieux pour les célébrations	
2.3 Autres usages compatibles de l'église	
2.4 Les immeubles actuels	
2.5 Le <i>statu quo</i> est-il encore possible ?	
<i>Remarques du Groupe de réflexion</i>	10
RECOMMANDATIONS	11
<i>Réflexion : d'abord la vie de foi des communautés</i>	
3. SITUATION FINANCIÈRE ET MOYENS DE FINANCEMENT	12
<i>Constatations et données</i>	
3.1 Statistiques	
3.2 Capitation	
3.3 Collecte annuelle en partenariat paroisses - diocèse	
3.4 Mesures prises par les fabriques pour améliorer leur situation financière	
<i>Remarques du Groupe de réflexion</i>	15
RECOMMANDATIONS	16
4. PERSPECTIVES D'AVENIR DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES ET CIVILES	16
<i>Constatations et données</i>	
4.1 Menaces à la survie de la communauté	
4.2 Regroupement avec une ou quelques paroisses voisines	
<i>Remarques du Groupe de réflexion</i>	18
RECOMMANDATIONS	18
5. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX FAITS PAR LES FABRIQUES	19
<i>Réflexion : l'urgence d'agir</i>	
QUELQUES ORIENTATIONS POUR PRENDRE LE TOURNANT	20

MESSAGE DE L'ÉVÊQUE

Comme plusieurs fois au cours des derniers siècles de l'histoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la population catholique de chez nous doit **se repositionner** face à l'organisation et à la vie de notre Église. Après une première époque missionnaire où des religieux jésuites, capucins et autres ont circulé auprès des populations de pêcheurs et d'autochtones, des prêtres du diocèse de Québec se sont établis dans quelques milieux plus peuplés tout en circulant et rendant service aux populations avoisinantes.

Puis, en 1860, quatorze communautés chrétiennes étaient érigées en paroisses avec l'arrivée de curés résidents et la construction d'institutions plus stables : églises, cimetières et presbytères, souvent suivies de l'implantation d'écoles et d'hôpitaux et de l'arrivée de congrégations religieuses. C'est ainsi que s'est constituée l'image que nous avons connue de l'Église en Gaspésie et aux Îles jusqu'au milieu des années soixante du siècle dernier.

C'est alors que des changements sociaux profonds sont survenus avec cette période qu'on a appelée la « révolution tranquille » : hausse du niveau de vie, accroissement de l'éducation scolaire, baisse de la natalité et exode d'un bon nombre de nos jeunes, influence de la modernité très largement répandue par les mass-médias. Cette situation nouvelle a apporté chez nous des modifications considérables à nos modes de vie.

Aujourd'hui, les catholiques de chez nous ont donc à se resituer face à une nouvelle manière de vivre leur foi et doivent reconsidérer les différentes institutions communautaires qu'ils se sont données à une autre époque, compte tenu de certains facteurs, par exemple : manière différente de voir la pratique religieuse, familles moins nombreuses, diminution de la population, bâtiments d'église devenus trop grands pour les besoins, etc.

Face à tous ces changements, nous pouvons affirmer, me semble-t-il, **que notre Église d'ici est arrivée à un tournant**. C'est pourquoi, de concert avec le Conseil pour les affaires économiques du diocèse de Gaspé, nous avons pensé que le moment était venu de jeter un regard sérieux sur les réalités administratives et économiques de l'ensemble des paroisses du diocèse de Gaspé.

Le document que nous vous présentons ici résume les constatations et les interrogations des administrateurs et administratrices de nos fabriques. Les réflexions que vous y ajouterez, suite à votre lecture en assemblée de fabrique et suite aussi à la tournée que nous entreprendrons bientôt dans toutes les régions du diocèse, seront extrêmement importantes pour que nous puissions regarder ensemble comment envisager l'avenir avec réalisme et espérance.



† Jean Gagnon
Évêque de Gaspé

PRÉSENTATION DU RAPPORT

En mai 2011, s'est tenue à Carleton-sur-Mer en Gaspésie, la Conférence régionale du patrimoine religieux. À cette occasion, Mgr Jean Gagnon, évêque de Gaspé, avait été invité à prononcer une allocution sur l'état de la situation actuelle et l'avenir des églises en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il annonçait alors la mise en place, à l'automne 2011, d'un comité qui verrait à produire un document de réflexion à l'intention des personnes qui administrent nos fabriques. Cet outil visait à leur permettre d'analyser la situation actuelle de leur fabrique et de porter un regard sur l'avenir de leur église et des autres propriétés comme sur celui de leur communauté.

Des initiatives semblables avaient vu le jour dans d'autres diocèses du Québec, comme ceux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Joliette. Nous sommes reconnaissants à ces deux diocèses d'avoir mis à notre disposition les documents de travail utilisés chez eux.

Un groupe de réflexion a donc été mis en place par l'Évêque et les membres du Conseil des affaires économiques du diocèse de Gaspé pour proposer un questionnaire adapté à notre réalité. Ce comité est composé comme suit :

- monsieur Rémi Thibault, économiste diocésain et président du comité;
- madame Jacqueline Ritchie, présidente d'assemblée de la fabrique de Chandler;
- monsieur Daniel Bernier, président d'assemblée de la fabrique de Cap-aux-Os;
- messieurs Noël Bourdages, Jean Carbonneau et Valmont Parent, membres du Conseil pour les affaires économiques du diocèse;

Madame Suzanne Fournier, secrétaire à l'Évêché, a assuré le secrétariat du Groupe de réflexion.

Un long questionnaire a été envoyé aux soixante-trois (63) fabriques du diocèse en janvier 2012. Seules les missions Kateri (Maria) et de Listuguj (Ristigouche) n'ont pas reçu ce document compte tenu de formules différentes pour gérer les biens de ces deux communautés. Les quarante-neuf (49) items du questionnaire portaient sur les points suivants : bâtiments et cimetière, finances de la fabrique, utilisation des bâtiments, profil de la collectivité, perspectives d'avenir. Une dernière question demandait un jugement global sur la situation actuelle et les conditions pour que la communauté ait un avenir.

Dans la lettre d'accompagnement de ce questionnaire, Mgr Gagnon écrivait :

Ce questionnaire assez détaillé est d'abord pour vous. Il veut vous aider, comme administrateurs et administratrices des biens d'une fabrique, à jeter un regard le plus réaliste possible sur la situation de votre paroisse et à rédiger en somme le carnet de santé de votre fabrique et de votre communauté. Cette analyse vous aidera à poser un regard sur l'avenir. Elle pourra aussi vous inciter à planifier certaines décisions, par exemple, donner une information précise aux paroissiens et les consulter, ne pas retarder certaines réparations aux bâtiments, bien analyser des opportunités qui se présenteraient, etc.

*Je veux être bien clair : **pour le diocèse, il n’y a pas d’intentions cachées derrière cette opération. La pensée de l’évêque est toujours d’affirmer que les paroissiens et paroissiennes sont les premiers responsables de leur communauté.** Et nous avons toujours la conviction qu’une paroisse vivante demeure un facteur important d’identification et de vitalité d’un milieu, tant au plan civil que religieux.*

La participation des fabriques à cette opération s’est révélée tout simplement remarquable : **55 fabriques sur 63, soit 87 %, ont complété le questionnaire et l’ont retourné à l’économe diocésain.** La compilation des données a été réalisée par des personnes bénévoles et par le personnel de secrétariat du diocèse.

Le présent rapport présente les constatations et les observations de la majorité des fabriques du diocèse de Gaspé sur les points suivants :

- les communautés chrétiennes : portrait et organisation;
- églises, presbytères, cimetières;
- situation financière et moyens de financement;
- perspectives d’avenir des communautés chrétiennes et civiles;
- commentaires généraux faits par les fabriques.

Les données présentées dans ce rapport ne relèvent pas d’une « étude scientifique ». Mais elles ont le mérite de représenter les observations et l’expérience concrète de nombreuses personnes engagées dans les communautés. Ces personnes ont eu la vaillance de faire, en équipe, un constat sérieux de ce qui se passe dans leur milieu, et le courage de regarder l’avenir avec réalisme. Les membres du Groupe de réflexion sur la situation actuelle et l’avenir des communautés chrétiennes du diocèse de Gaspé tiennent à leur exprimer leur reconnaissance.

1. LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES : PORTRAIT ET ORGANISATION

CONSTATATIONS ET DONNÉES

1.1 STATISTIQUES

- 1.1.1** Les 63 paroisses et les 2 missions du diocèse sont regroupées en 14 secteurs pastoraux formés de 2 à 8 paroisses. Seize prêtres ont la charge pastorale des paroisses de ces secteurs : huit sont des prêtres du diocèse de Gaspé (âge moyen de 62 ans), quatre sont des prêtres diocésains venant de la Colombie et du Bénin (âge moyen de 41 ans) et quatre sont membres de communautés religieuses (âge moyen de 67 ans). Un prêtre venant de Montréal (71 ans) et un autre du Bénin (56 ans) collaborent de façon régulière dans deux secteurs pastoraux. De plus, douze prêtres du diocèse de Gaspé, à la retraite, ont des

mandats de collaborateurs occasionnels dans les secteurs où ils résident; ces derniers ont en moyenne 80 ans.

- 1.1.2** La population catholique du diocèse de Gaspé est établie chaque année à partir du rapport statistique annuel fourni par les fabriques. En date du 31 décembre 2011, la population des 65 communautés chrétiennes du diocèse (paroisses et missions) se chiffre à 80 027 catholiques et se répartit comme suit :

Population	Paroisses	%
5 000 et plus	2	3 %
3 000 – 5 000	2	3
2 000 – 3 000	11	17
Sous-total 2 000 et plus	15	23 %
1 500 – 2 000	4	6
1 000 – 1 500	11	17
Sous-total 1 000 – 2 000	15	23 %
500 – 1 000	15	23 %
200 - 500	12	19
Moins de 200	8	12
Sous-total 500 et moins	20	31 %
TOTAL	65	100 %

- 1.1.3** Selon les réponses fournies par les fabriques dans le questionnaire 2012, on constate les faits suivants :
- Depuis les cinq dernières années, la population des trois quarts des communautés est en diminution.
 - Depuis les cinq dernières années, le nombre de fidèles participant de façon régulière à la messe dominicale est en diminution dans 87 % des paroisses.
 - Dans la plupart des paroisses, la moitié et plus des fidèles participant régulièrement à la messe dominicale ont 65 ans ou plus.

1.2 ASSEMBLÉES DE FABRIQUE

1.2.1 Membres des fabriques par groupe d'âge

Le portrait des membres des fabriques (administrateurs et administratrices) par groupe d'âge se présente ainsi : 20-40 ans (3 %), 40-60 ans (38 %) et 60 ans et plus (59 %).

1.2.2 Répartition des tâches

- a. Dans un peu plus de la moitié des fabriques, un partage des tâches se fait entre les membres de la fabrique, « sinon le fonctionnement serait impossible ».
- b. Les principales tâches réparties entre les membres de la fabrique sont les suivantes : présidence d'assemblée, secrétariat de fabrique, entretien et réparations des bâtiments et des terrains, entretien et gestion du cimetière, activités de financement, assurances, chauffage de l'église, comptabilité, liens avec les organismes, décompte des quêtes.
- c. Une fabrique mentionne que tous les membres de la fabrique participent à la campagne de financement et que les autres tâches sont partagées en équipes de 2 ou 3 marguilliers. Dans d'autres fabriques, tous les membres travaillent ensemble et, si un besoin spécial survient, la fabrique délègue une personne pour analyser la situation et faire rapport à l'assemblée de fabrique.
- d. Une fabrique dispose depuis 2006 d'un cahier de « tâches et responsabilités »; on s'en sert particulièrement au début de chaque année pour attribuer les mandats à chacun des membres de la fabrique.

1.3 RECRUTEMENT DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIÉS

1.3.1 Le recrutement des bénévoles

Selon les différentes tâches pour lesquelles on sollicite la participation de personnes bénévoles, leur recrutement est difficile dans la proportion suivante :

- | | |
|--|------|
| a. relève pour l'assemblée de fabrique | 53 % |
| b. personnel de secrétariat | 56 % |
| c. préposé à l'entretien | 51 % |
| d. collaborateurs (par ex. : collecte) | 60 % |

1.3.2 Le recrutement des salariés

De façon générale, le recrutement des salariés est relativement facile dans une bonne proportion des fabriques. Par exemple, 61 % des fabriques disent qu'il est assez facile de trouver du personnel de secrétariat et 74 % un préposé à l'entretien.

REMARQUES DU GROUPE DE RÉFLEXION

1. La population de notre diocèse est relativement peu nombreuse et répartie sur un très grand territoire. Qu'il s'agisse de petites ou de plus grandes communautés, une même question s'impose : peut-on encore assurer la vitalité de chaque milieu ?

2. On ne peut pas faire de la «pratique religieuse dominicale» un critère déterminant de l'attachement des gens à leur église. Pensons seulement que pendant plusieurs siècles chez nous, bien des gens ne «voyaient le prêtre» qu'une fois ou deux par année, et encore.
3. L'église paroissiale a été et reste encore aujourd'hui un élément important de l'identité d'une collectivité et un symbole de l'attachement pour son milieu : on vient beaucoup de l'extérieur pour des mariages, baptêmes et funérailles. Et c'est sans compter le regard sacré que l'on porte sur le cimetière où les nôtres sont inhumés : par exemple, des cimetières en pleine forêt sont encore visités et entretenus quarante ans après la fermeture des paroisses.
4. **La présidence d'assemblée des fabriques est assumée à 94 % par des personnes laïques (un tiers sont des femmes) choisies par les marguilliers et nommées par l'évêque.**
5. À la manière des organismes communautaires, les paroisses peuvent compter sur un grand nombre de personnes bénévoles. Mais, généralement, elles ne peuvent se passer d'un minimum d'employés permanents, à temps plein ou à temps partiel, par exemple : pasteur, secrétaire, agent ou agente de pastorale, personne d'entretien.

RECOMMANDATIONS

1. Qu'à la première réunion de chaque année, l'assemblée de fabrique se donne un plan de travail; qu'elle fasse aussi une répartition des différentes tâches entre tous les membres de la fabrique afin d'alléger le travail de chaque membre tout en favorisant le travail d'équipe. Une description de différentes fonctions pourrait être fournie aux fabriques.
2. Qu'une bonne réflexion soit faite annuellement avant les élections pour recruter les compétences requises par les circonstances et diversifier les groupes d'âge.
3. Que, pour susciter l'intérêt et l'appartenance, une information claire soit donnée aux paroissiens et paroissiennes, **au moins deux fois par année**, sur l'état des finances de la fabrique, les défis, les menaces et les opportunités qui se présentent.
4. Que chaque secteur pastoral organise des sessions de formation sur le recrutement des bénévoles offertes par les Services diocésains ou par d'autres organismes.

2. ÉGLISES, PRESBYTÈRES, CIMETIÈRES

CONSTATATIONS ET DONNÉES

2.1 STATISTIQUES

2.1.1 Les églises

Le tiers des fabriques prévoient devoir faire des réparations majeures de leur église. Les autres fabriques sont d'avis que leur église est en bonne condition ou que seuls des travaux mineurs sont à prévoir.

2.1.2 Les presbytères

- a. Dans l'ensemble du diocèse, 34 fabriques (sur 63) sont encore propriétaires d'un presbytère. 15 de ces presbytères servent de résidence aux prêtres, 6 sont loués à des particuliers ou des organismes. Les autres servent de résidences pour des religieuses, des bureaux et des locaux pour les besoins de la fabrique et de la paroisse.
- b. 20 % des fabriques qui sont encore propriétaires d'un presbytère prévoient devoir y faire des réparations majeures.

2.1.3 Les cimetières

- a. La plupart des cimetières sont en bonne condition ou ne nécessitent que des réparations mineures.
- b. Quatre fabriques mentionnent que l'espace du cimetière actuel est trop restreint.

2.2 AUTRES LIEUX POUR LES CÉLÉBRATIONS

Le quart des fabriques utilisent d'autres lieux que la grande église pour les célébrations : sacristie de l'église, sous-sol de l'église, centre récréatif, etc. Cela se fait particulièrement pendant l'hiver dans le but de diminuer le dépense de chauffage.

2.3 AUTRES USAGES COMPATIBLES DE L'ÉGLISE

- a. En 2011, la moitié des églises ont aussi servi occasionnellement à d'autres fins que le culte, par exemple, concerts, spectacles, réunions, expositions du patrimoine religieux, symposium de peinture et de sculpture, etc.
- b. Parmi les autres usages de l'église, les fabriques soulignent des événements comme : condoléances avant les funérailles, pratiques de chorale, parcours catéchétiques, préparation aux sacrements, etc.
- c. En 2011, les églises des 55 fabriques qui ont répondu au questionnaire ont servi à d'autres fins que le culte environ 900 fois.
- d. Pour ces autres usages, le tiers des fabriques ont perçu des frais de location.

2.4 LES IMMEUBLES ACTUELS

2.4.1 Statistiques

- a. Dans plus de 80 % des communautés chrétiennes, les locaux actuels sont adéquats pour répondre à leurs besoins et la moitié d'entre elles sont d'avis qu'ils peuvent être facilement transformés, en tout ou en partie.
- b. La moitié des fabriques pensent que l'église paroissiale pourrait assez facilement développer une vocation communautaire pour leur localité, en partenariat avec cette dernière.

2.4.2 Partenaires possibles

- a. Plusieurs fabriques identifient des partenaires possibles dans l'utilisation de l'église : municipalités, clubs d'âge d'or, Chevaliers de Colomb, Filles

d'Isabelle, clubs sociaux, maisons des jeunes, autres organismes comme MRC, SADC, CLD.

- b. D'autres fabriques identifient des partenariats en lien avec des activités déjà existantes dans leur milieu ou pertinentes avec la vocation du milieu : patrimoine historique, symposium des arts, corporation du tourisme.
- c. La moitié des fabriques n'identifient pour le moment aucun partenaire possible. Elles indiquent que les organismes du milieu ont déjà leurs locaux.

2.4.3 Autres données

- a. Des fabriques identifient l'église comme pouvant éventuellement servir à des spectacles, conférences, expositions, ou comme bibliothèque ou théâtre.
- b. La moitié des fabriques sont d'avis que la municipalité ou les organismes identifiés auraient la capacité de contribuer financièrement au partage des coûts d'opérations des bâtiments, selon les superficies utilisées.
- c. Deux fabriques seulement ont identifié des acheteurs potentiels de leur église.

2.5 Le *statu quo* est-il encore possible ?

Compte tenu des connaissances que les administrateurs des fabriques possèdent de la réalité actuelle de leur paroisse, **81 % des fabriques croient que le *statu quo* n'est plus possible**. On doit comprendre qu'une très grande majorité des fabriques ne peuvent plus financièrement supporter seules les coûts d'opérations des bâtiments dont elles sont propriétaires. Le chapitre suivant apporte un éclairage sur cette importante prise de conscience.

REMARQUES DU GROUPE DE RÉFLEXION

1. On constate que la plupart des églises et presbytères ont été construits pour les besoins et les conditions d'une autre époque. Parfois (souvent!) devenus trop grands, d'une architecture difficilement transformable. D'autres bâtiments par contre, plus récents, pourraient se prêter plus facilement à un usage mixte.
2. Un grand nombre de presbytères ont été vendus. Par contre, il nous apparaît important qu'on conserve un presbytère en bonne condition dans chaque secteur pastoral.
3. Selon les constatations de l'économiste diocésain, les changements dans les tarifs d'électricité et, en conséquence, la hausse des coûts de chauffage des bâtiments constituent la principale cause de l'augmentation du nombre de fabriques présentant des déficits annuels de fonctionnement. **Pour l'année 2012, les coûts d'électricité et chauffage (1,1 million de dollars) représentent 17 % des dépenses régulières des fabriques.**
4. Une fabrique est une personne morale constituée par la *Loi sur les fabriques*. Elle a pour objet l'administration des biens d'une communauté chrétienne. Les administrateurs ont une latitude importante dans l'administration ordinaire des biens. L'autorité de l'évêque s'exerce dans les cas prévus par la Loi, par exemple pour l'autorisation de dépenses de

réparations plus importantes (5 000 \$ et plus), de ventes d'immeubles, de location à long terme, et d'emprunts qui pourraient mettre en péril la stabilité financière de la fabrique.

5. Les biens d'une paroisse sont acquis pour la poursuite des fins qui lui sont propres : organiser le culte et assurer les services de la pastorale. C'est la fabrique qui est propriétaire de ces biens; ils ne sont donc pas la propriété des paroissiens, mais de la fabrique qui les gère en leur nom; ces biens ne sont pas non plus la propriété personnelle de l'évêque qui a, cependant, un droit de surveillance sur leur bonne administration.
6. Il est souhaitable que les fabriques tiennent une comptabilité distincte pour les cimetières afin de connaître les coûts reliés à leur gestion : entretien, secrétariat, inhumations, etc. Les fabriques seront ainsi en mesure de charger équitablement ces coûts **à tous les utilisateurs** et non seulement aux membres plus réguliers de la communauté locale pratiquante.
7. Le Groupe diocésain de réflexion est très sensible au jugement des administrateurs qui affirment que « le *statu quo* n'est plus possible » dans un grand nombre de situations.

RECOMMANDATIONS

5. Que les réparations majeures aux bâtiments, même celles réalisées avec l'aide du Patrimoine religieux, ne mettent jamais en péril la situation financière des fabriques si leur coût dépasse la capacité des paroissiens et paroissiennes de le supporter. L'autorisation préalable de l'Évêque est toujours requise.
6. Que les membres de la fabrique s'assurent, avant d'engager des montants importants pour les réparations des bâtiments, que les membres de la communauté reçoivent tous les services pastoraux auxquels ils ont droit pour vivre leur foi : présence du pasteur, sacrements, catéchèse, etc.
7. Que les fabriques étudient les possibilités de partenariat dans leur milieu pour une plus grande utilisation de leurs bâtiments et une diversification de leurs sources de revenus.
8. Que, dans la mesure du possible, une comptabilité distincte soit tenue pour les cimetières et que leur entretien soit financé par l'ensemble des concessionnaires de lot.
9. Que, par souci de maintenir la vitalité des communautés locales, les autorités publiques du milieu soient informées de la situation financière de la fabrique.

Réflexion : d'abord la vie de foi des communautés

La préoccupation première d'un évêque est la vitalité de la vie de foi des communautés chrétiennes : à la limite une communauté vivante pourrait exister même sans avoir un bâtiment d'église à sa disposition. L'avenir des chrétiens et des chrétiennes ne dépend pas d'abord de la conservation des églises, mais plutôt de leur capacité de témoigner leur foi en Jésus Christ et d'en vivre. L'évêque est aussi préoccupé par la prise en charge de chaque communauté chrétienne par les personnes du milieu, tant au plan administratif que pastoral. Il croit que l'intérêt local pour le maintien des églises déborde largement le pourcentage des personnes qui fréquentent plus régulièrement leur église.

Rémi Thibault, économiste diocésain, *Réflexions sur des possibilités d'utilisation communautaire de l'église de Bonaventure*, 10 novembre 2012

3. SITUATION FINANCIÈRE ET MOYENS DE FINANCEMENT

CONSTATATIONS ET DONNÉES

3.1 STATISTIQUES

3.1.1 Le bilan et l'état des résultats des fabriques du diocèse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 fournissent les renseignements suivants :

- a. **31 fabriques sur 63 (49 %) ont terminé l'exercice 2012 en déficit.** Cependant, le déficit de 6 d'entre elles s'explique par des réparations importantes réalisées dans l'année.
- b. L'avoir net des fabriques correspond la plupart du temps au montant d'argent déposé dans une banque ou une caisse, moins les emprunts et les comptes à payer; il ne tient pas compte de la valeur des bâtiments et des terrains. Pour l'ensemble des fabriques du diocèse, il s'établit comme suit :

Avoir net	Paroisses	%
100 000 \$ et plus	11	18 %
50 000 – 100 000 \$	16	25
25 000 – 50 000 \$	15	24
Sous-total 25 000 \$ et plus	42	67 %
10 000 – 25 000 \$	13	21
0 – 10 000 \$	5	8
Sous-total 0 \$ à 25 000 \$	18	28 %
Avoir négatif	3	5 %
TOTAL	63	100 %

Selon ce tableau, un tiers des fabriques du diocèse ont un avoir net inférieur à 25 000 \$.

3.1.2 Les réponses des fabriques fournies dans le questionnaire permettent de constater ce qui suit :

- a. Globalement, les deux tiers des fabriques jugent que leurs finances sont en bonne santé : cette opinion correspond aux fabriques qui ont un avoir net de 25 000 \$ et plus. L'autre tiers est d'avis que leur situation financière est difficile ou très inquiétante.
- b. **Le tiers des fabriques qui jugent leur situation financière difficile** ou très inquiétante ont une population importante (plus de 2 000).

3.2 CAPITATION

3.2.1 Nature

La capitation (ou la dîme) est un des moyens traditionnels dans l'Église catholique d'obtenir des ressources financières. La capitation sert au soutien pastoral, administratif et matériel de nos communautés chrétiennes. C'est à l'ensemble de la population catholique, à chaque personne, qu'une fabrique demande de s'acquitter de la capitation, parce que c'est à l'ensemble de la population que la paroisse offre des services.

3.2.2 Statistiques

- a. La capitation constitue un revenu important pour maintenir l'équilibre budgétaire de 82 % des fabriques.
- b. Les sommes amassées pour la capitation sont en diminution dans 57 % des fabriques.
- c. 57 % des fabriques recueillent 50 % et plus de l'objectif prévu.
- d. 10 % des fabriques recueillent entre 85 et 100 % de cet objectif.
- e. 78 % des fabriques jugent que la publicité organisée par le diocèse pour la campagne de capitation est bonne ou très bonne.

3.3 COLLECTE ANNUELLE EN PARTENARIAT PAROISSES – DIOCÈSE

3.3.1 Nature de cette activité de financement

La formule de cette collecte annuelle a été mise en place en 2000. Son organisation est planifiée par un comité où siègent des représentants des différentes régions du diocèse. Depuis 2002, cette collecte a lieu le 1^{er} dimanche d'octobre. Un objectif est fixé pour chaque paroisse selon sa population catholique. Jusqu'à l'atteinte de l'objectif fixé, les recettes sont partagées entre la paroisse et le diocèse sur une base de 50-50. Si une paroisse dépasse son objectif, elle encaisse 75 % de cet excédent. C'est le diocèse qui organise la publicité et qui paie entièrement les coûts de cette campagne (impression de documents et des reçus, lettre de l'Évêque transmise à tous les foyers, publicité dans les médias, frais de poste) qui totalisent environ 20 000\$ par année.

3.3.2 Les données cumulées par le diocèse permettent de constater les faits suivants :

- a. Les douze collectes annuelles organisées depuis l'an 2000 ont permis de recueillir plus de trois millions de dollars (3 022 000 \$). Ce montant représente 98 % de l'objectif fixé sur les douze ans.
- b. De cette somme, un montant de 1 522 000 \$ a été versé aux fabriques participantes et 1 246 000 \$ en soutien aux Services diocésains.
- c. Dans les cinq dernières années, la collecte a permis de recueillir une moyenne de 85 % de l'objectif fixé.

3.3.3 Ce que les fabriques en disent

- a. 70 % d'entre elles estiment que la collecte annuelle représente un revenu important pour maintenir l'équilibre budgétaire.
- b. 71 % des fabriques se disent satisfaites du partage des recettes entre les fabriques et le diocèse.
- c. Les trois quarts des fabriques ont de la difficulté à recruter des bénévoles pour assurer la cueillette des dons.

3.3.4 Moyens développés pour une meilleure participation à la collecte

- a. Dans certaines paroisses, chaque foyer est sollicité.
- b. Des fabriques mentionnent l'organisation d'une publicité locale : bulletin paroissial, bulletin d'information de la municipalité.
- c. Une insistance sur l'information : information à l'église sur les services rendus par la paroisse et le diocèse, information donnée aux paroissiens et paroissiennes sur les sommes recueillies.
- d. Autres moyens : bénévoles connus dans le secteur où ils recueillent les dons, sensibilisation des bénévoles à l'importance de cette collecte, carte de remerciement envoyée à chaque bénévole faisant du porte-à-porte, cartons d'identification des bénévoles.

3.3.5 Quelques commentaires venant des fabriques

- a. « Que chaque personne qui fait du porte-à-porte ait un petit nombre de familles à visiter ».
- b. « Des foyers refusent de donner quand ils entendent 'collecte avec le diocèse' et préfèrent donner à l'église paroissiale seulement ».
- c. « Le partage de la collecte est un incitatif pour la fabrique et les paroissiens et paroissiennes ».

3.4 MESURES PRISES PAR LES FABRIQUES POUR AMÉLIORER LEUR SITUATION FINANCIÈRE

3.4.1 Au niveau des revenus

- a. Campagne locale de financement pour projet majeur.
- b. Révision périodique des tarifs relevant des fabriques : coût de concession d'un lot au cimetière, entretien du cimetière, contribution pour le chauffage, lampions, etc.
- c. Appel aux anciens de la paroisse par envoi de lettre pendant la campagne de financement.
- d. Sollicitation par lettre personnelle de membres de la communauté et d'entreprises.
- e. Commanditaires pour le feuillet paroissial.
- f. Comptoirs vestimentaires et marchés aux puces.
- g. Cartes disponibles au salon funéraire pour dons à la fabrique à l'occasion du décès d'une paroissienne ou d'un paroissien.

- h. Activités spéciales de financement : repas-bénéfice, ventes de pâtisseries, radiothon des Chevaliers de Colomb, concerts, tirages, etc.
- i. Un comité d'activités mis en place pour aider au financement de la fabrique.

3.4.2 Au niveau des dépenses

- a. Gestion plus rigoureuse des dépenses.
- b. Appel aux personnes bénévoles pour assurer différentes tâches : secrétariat, comptabilité, entretien intérieur des bâtiments, entretien du terrain, entretien du cimetière, etc.
- c. Analyse plus serrée de certains besoins des membres de la communauté : nombre de bulletins paroissiaux, de *Prions en Église*, etc.
- d. Aménagements particuliers pendant l'hiver pour économiser les coûts d'énergie.
- e. Gestion plus efficace du système de chauffage.

3.4.3 Commentaires

- a. « Une pastorale paroissiale de qualité favorise l'engagement bénévole de personnes pour différents services ».
- b. « L'information sur la situation financière donnée sur une base régulière aux paroissiens les sensibilise aux besoins de la fabrique ».
- c. « Un rappel aux paroissiens, par lettre ou appel téléphonique, pour le paiement de la capitation donne des résultats positifs ».

REMARQUES DU GROUPE DE RÉFLEXION

1. Au service de la communauté, une fabrique doit informer régulièrement ses membres sur l'état de sa situation financière et **exercer un leadership** à ce niveau.
2. Pour avoir une situation financière saine, on ne peut pas seulement couper dans les dépenses, mais il faut aussi diversifier et multiplier les sources de revenus.
3. Faudrait-il augmenter les tarifs des concessions de lots dans les cimetières et les frais d'entretien ? Faudrait-il déterminer des tarifs spéciaux pour les personnes qui vivent à l'extérieur de la paroisse et requièrent ses services (funérailles, inhumations d'urnes, etc.) ? Ou des tarifs particuliers, mais raisonnables, pour les paroissiens qui ne contribuent que rarement au financement des opérations de la fabrique et demandent les services de la paroisse ? Faudrait-il inventer différents partenariats pour un meilleur usage des locaux ?
4. Certaines paroisses auraient avantage à s'associer pour faciliter le financement de certains services : secrétariat, feuillet paroissial, entretien du cimetière, etc.
5. **Un feu rouge** doit s'allumer quand une fabrique accumule des déficits deux ou trois années de suite ou qu'elle n'a plus d'encaisse pour payer ses dépenses courantes.
6. Même si elle a certains fonds en réserve, une fabrique qui a négligé longtemps des travaux importants peut-elle être considérée en bonne santé administrative ?

7. Chaque année, le Comité de la collecte annuelle fournit des renseignements sur l'ensemble des services que le diocèse dispense à toutes les paroisses.

RECOMMANDATIONS

10. Que chaque fabrique travaille à atteindre annuellement l'équilibre budgétaire. Dans ce but, qu'on analyse périodiquement la façon de diversifier et d'augmenter les revenus.
11. Que, là où c'est possible, la fabrique se donne **un comité de financement** formé de personnes compétentes et capables de trouver des moyens de financement nouveaux.
12. Que des formules nouvelles de collecte de fonds soient expérimentées : dons à la fabrique à l'occasion du décès d'un paroissien ou d'une paroissienne, legs testamentaires, collecte d'argent pour un but spécifique, par exemple achat d'équipement, réparation urgente, appui à la catéchèse, réfection du plancher, etc.
13. **Que chaque fabrique participe à la collecte annuelle d'automne en solidarité avec l'ensemble des paroisses du diocèse.**
14. Que chaque fabrique respecte les exigences de la *Loi sur les fabriques* (article 32) concernant le rapport financier annuel à transmettre aux paroissiens « dans les soixante jours suivant la fin de son année financière ».
15. Que l'on organise une assemblée annuelle d'information et de dialogue avec les membres de la paroisse pour revoir les résultats de l'année écoulée, soumettre les projets de l'année en cours et permettre à toute la population de poser les questions qui les intéressent sur la vie de leur communauté.
16. Que, dans chaque secteur pastoral, soient suscitées, par le pasteur, des rencontres des présidentes et présidents d'assemblée de fabrique pour assurer la concertation des fabriques quant aux ressources humaines, financières et matérielles et pour favoriser la planification et l'échange d'information.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES ET CIVILES

CONSTATATIONS ET DONNÉES

La réflexion menée par les fabriques a amené une grande majorité d'entre elles (81 %) à affirmer, en conclusion, que le *statu quo* n'est plus possible pour assurer l'avenir financier des communautés. Quelques fabriques seulement ont manifesté de l'optimisme ou de la confiance en l'avenir. Les autres ont identifié plusieurs éléments qui menacent la survie des communautés chrétiennes et parfois même les communautés civiles ou les villages. C'est ainsi que cette réflexion a conduit à un questionnement sur un regroupement éventuel avec une autre paroisse.

4.1 MENACES À LA SURVIE DE LA COMMUNAUTÉ

4.1.1 Menaces et défis pour la communauté chrétienne

- a. Les paroissiens contribuent de moins en moins au financement des opérations de la fabrique.
- b. S'il y a une Célébration dominicale de la Parole, les paroissiens sont moins portés à se réunir pour prier et célébrer.
- c. La population est en constante diminution et vieillissante.
- d. Le décès de personnes âgées qui contribuaient financièrement à la vie de la communauté laisse un vide non comblé par les jeunes générations.
- e. Certaines fabriques constatent que les nouveaux arrivants ou les paroissiens « saisonniers » n'ont pas un sens d'appartenance à la communauté et ne semblent pas intéressés à une participation financière à la paroisse.
- f. Les sources régulières de revenus sont en diminution : quêtes du dimanche, capitation, activités de financement, etc.**
- g. Une grande majorité des 50 ans et moins ne trouvent pas de motivation à participer régulièrement à la vie de la communauté chrétienne.
- h. Le manque de relève dans les assemblées de fabrique, les équipes de pastorale et les différents comités et services paroissiaux.
- i. La baisse des revenus s'accompagne d'une augmentation des coûts d'opérations : salaires, chauffage, entretien des bâtiments et des terrains, etc.**
- j. La diminution du nombre de prêtres et l'avancement en âge de plusieurs d'entre eux sont considérés par des communautés comme une menace à leur survie.
- k. Plusieurs communautés éprouvent de la difficulté à mettre en place une équipe de pastorale qui pourrait aider à leur animation et favoriser la prise en charge.
- l. Les querelles de clocher nuisent à une saine collaboration entre paroisses.
- m. On note une perte du sens de la communauté au profit de l'individualisme.

4.1.2 Menaces à la vitalité de la communauté civile

- a. Le taux de chômage élevé.
- b. La détérioration de l'économie locale.
- c. L'exode des jeunes.
- d. Le manque de relève dans les organismes du milieu

4.2 REGROUPEMENT AVEC UNE OU QUELQUES PAROISSES VOISINES

4.2.1 Éventualité d'un regroupement

Vingt-quatre (24) fabriques considèrent l'éventualité d'un regroupement avec une ou des paroisses de leur environnement afin de rationaliser l'utilisation des bâtiments.

4.2.2 Identification d'une paroisse favorable

La question demandait d'identifier une ou des paroisses avec lesquelles une fabrique a le plus d'affinité naturelle.

- a. 19 fabriques identifient une ou plusieurs paroisses.
- b. 4 paroisses ont des réponses conditionnelles, comme « à condition que ce soit chez nous ».
- c. 14 fabriques n'identifient aucune paroisse pour le moment : 5 sans donner de raison, les 9 autres donnant les raisons suivantes : trop grande distance avec la paroisse voisine, volonté de ne pas fermer la paroisse, désir de garder son identité, mauvais liens avec la paroisse voisine, importance de garder les services dans la paroisse en raison de la population vieillissante, etc.
- d. 18 fabriques ne répondent pas à la question, soit qu'elles ne soient pas prêtes à le faire, soit qu'elles jugent que la réponse pourrait être compromettante dans l'avenir.

REMARQUES DU GROUPE DE RÉFLEXION

1. Il est important que, dans chaque secteur, les administrateurs fassent l'exercice de nommer des défis, des menaces et des opportunités que suscite leur situation et qu'ils présentent à l'Évêque des suggestions pour assurer l'avenir.
2. Les administrateurs d'une paroisse ou d'un secteur pastoral devraient mettre **les autorités civiles** du milieu au courant de leur situation, afin de garder vive la préoccupation de la vitalité des communautés et ne pas mettre en péril la paix sociale et les acquis du milieu.
3. Il serait bon que, par ses contacts avec d'autres diocèses, l'économiste diocésain diffuse des critères d'analyse et des expériences réussies dans des regroupements de paroisses.

RECOMMANDATIONS

17. Que chaque assemblée de fabrique détermine les éléments qui constituent les menaces et les défis à la survie de leur communauté chrétienne et établisse les possibilités de pouvoir y faire face de façon réaliste pour assurer son avenir.
18. Que les éléments suivants servent de balises pour déterminer s'il y a lieu d'enclencher une réflexion sur l'avenir de la communauté : déficits réguliers d'année en année, avoir net de la fabrique inférieur à 25 000 \$, difficultés grandissantes d'assurer une vie pastorale de qualité, difficultés de payer les services pastoraux diocésains (mense épiscopale) et de secteur (salaires des prêtres et d'autre personnel mandaté, autres frais de secteur), très grande difficulté d'assurer la relève des administrateurs, impossibilité de financer des réparations importantes aux bâtiments de la fabrique.
19. Si, à la suite de cet exercice, l'assemblée de fabrique arrive à la conclusion qu'on ne peut maintenir la vitalité de la paroisse, que démarre dans la communauté une réflexion élargie au plus grand nombre de paroissiens et paroissiennes pour étudier des solutions alternatives.
20. Que les fabriques et les communautés qui désirent étudier la possibilité de regroupement avec une autre paroisse en discutent aussi dans les rencontres de secteur et demandent l'accompagnement du personnel des Services diocésains.

5. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX FAITS PAR LES FABRIQUES

La réflexion sur la situation actuelle et l'avenir des communautés chrétiennes du diocèse de Gaspé a permis de recueillir certains commentaires fournis par les fabriques et qu'il est pertinent de faire connaître.

- « Répondre au questionnaire nous a fait réaliser assez exactement l'état actuel de notre communauté chrétienne et nous a fait pousser plus loin la réflexion ».
- « Nous sommes très inquiets de l'avenir de notre communauté ».
- « Dans des plus petites communautés, le lien de solidarité est généralement très fort et permet l'unité des membres ».
- « Le plus difficile est le côté financier. Il faut absolument sensibiliser les paroissiennes et paroissiens à leur rôle important pour préserver leurs acquis ».
- « La communauté tient beaucoup à l'église 'bâtiment', mais l'expression de la foi dans la vie est un défi. Il y a beaucoup d'engagements au niveau social, mais peu au niveau de la transmission de la foi et de la construction de notre communauté dans toutes ses dimensions ».
- « Notre paroisse a connu de grands changements : fermeture d'école, départ de familles, arrivée de nouvelles familles qui ne s'impliquent pas dans la paroisse; nous devons prendre des décisions réalistes ».
- « Pour que des projets se réalisent, il faut être optimistes et savoir oser, être convaincus et convaincants, créatifs ».
- « Le maintien d'une fabrique et des services offerts est encore perçu par la population comme un droit acquis, presque gratuit. Les membres de la communauté n'ont pratiquement encore aucune idée de l'impact de la perte d'une église pour le maintien du tissu social à long terme ».
- « Si nous avions les fonds nécessaires, l'engagement d'un animateur de pastorale serait souhaitable et fort apprécié ».

Réflexion : l'urgence d'agir

C'est pourquoi il me semble que, dans plusieurs communautés, un discernement s'impose et des changements importants devront survenir dans un temps assez court (n° 8). [...] Si quelques personnes du milieu ne pouvaient plus assurer ce minimum d'engagements, même en bonne situation financière, cette paroisse serait devenue comme une coquille vide. A-t-elle encore sa raison d'être ? Une paroisse ne pourra pas vivre non plus si on ne peut y trouver des personnes prêtes à prendre en charge les responsabilités de la vie pastorale et les réalités administratives, ou encore si on ne peut plus recueillir les ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement (n° 11).

Mgr Jean Gagnon, évêque de Gaspé, Lettre pastorale *Urgence d'agir dès maintenant pour l'avenir de nos communautés*, 19 mars 2013

QUELQUES ORIENTATIONS POUR PRENDRE LE TOURNANT

Une réflexion collective...

Les constatations et les données du présent rapport requièrent un examen très sérieux de la situation dans notre Église diocésaine. Il est impératif que cette réflexion soit collective. Seule une prise de conscience élargie à toutes les communautés chrétiennes et aux autorités civiles peut permettre de prendre des décisions adéquates et éviter des erreurs graves. Une telle opération n'empêchera pas certaines tensions, mais aura l'avantage de nous faire agir avec transparence et responsabilité.

... dans toutes les régions du diocèse

Pour réfléchir ensemble sur le contenu de ce rapport et favoriser la poursuite de la réflexion dans les communautés et les secteurs pastoraux, l'Évêque, accompagné des membres du Groupe de réflexion et de quelques personnes des Services diocésains, entreprendra au cours de l'automne 2013 une série de rencontres sur le territoire du diocèse. Elles seront organisées dans les différentes régions de façon à favoriser la participation d'un grand nombre de personnes : celles qui veillent et qui collaborent à l'administration des biens des paroisses, mais également les personnes engagées en pastorale et, cela est très souhaitable, un grand nombre de baptisés intéressés à la vie de notre Église et des communautés paroissiales.

... pour marquer l'urgence d'agir dès maintenant

Plusieurs éléments soulignés par les fabriques démontrent que la situation actuelle d'un bon nombre de nos communautés est préoccupante et assez souvent très fragile. Des défis importants se présenteront dans un très proche avenir et indiquent l'urgence de tracer de nouvelles voies, tant au plan pastoral comme le décrit la lettre pastorale de Mgr Jean Gagnon du printemps 2013, qu'au plan administratif comme le démontrent les constatations des fabriques résumées dans le présent rapport. Pour y parvenir, il sera important de nous rappeler les conditions pour qu'une communauté chrétienne existe : que la **foi** soit vivante, que soit organisée la **catéchèse** pour les jeunes et les parents, que la communauté se rassemble pour la **prière** et les **sacrements** et que la **charité** soit concrètement vécue. Ces conditions dépassent largement la sauvegarde de nos églises construites pour répondre à des besoins d'un autre temps, même si ces bâtiments conservent une valeur patrimoniale et identitaire reliée intimement à l'histoire de nos villes et villages.

... tout en gardant l'espérance

Comment tout cela se fera-t-il ? La tâche peut paraître colossale, le défi important. En ce 90^e anniversaire de fondation de notre diocèse, il est vraiment essentiel de nous convaincre de l'actualité d'une parole de notre premier évêque, Mgr François-Xavier Ross : « Pour accomplir tant de travaux, nous mettons notre confiance en Dieu qui promet d'être avec ses apôtres jusqu'à la fin des siècles ». Cette conviction rejoint l'invitation de notre évêque, Mgr Jean Gagnon, à vivre cette nouvelle étape de la vie de notre Église diocésaine « avec une espérance à toute épreuve ».

Les membres du Groupe de réflexion